

"Chêne" et "frêne" en gallo-roman

Autor(en): **Tuailon, G.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **35 (1971)**

Heft 137-138

PDF erstellt am: **06.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-399496>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

« CHÊNE » ET « FRÊNE » EN GALLO-ROMAN *

Si j'avais à donner un sous-titre à cette communication, je proposerais volontiers : « aspects géographiques d'une attraction paronymique ». Les mots « chêne » et « frêne » désignent deux arbres et même deux arbres qui fournissent du bon bois de travail. Si les signifiés sont associés dans la même série chez les bûcherons et les menuisiers, les signifiants aussi se ressemblent pour les phonéticiens ; ils sont même aujourd'hui semblables à l'exception des articulations consonantiques initiales. De plus, sur la majeure partie de l'espace gallo-roman, ces signifiants ont toujours été très proches l'un de l'autre : *CÁSSĀNU et FRÁXĪNU ont été en même temps des proparoxytons ; les éléments vocaliques et consonantiques composant les deux mots étaient identiques ou semblables et se suivaient dans le même ordre :

CONSONNES INITIALES	: seuls éléments différents.
VOYELLES TONIQUES	: identiques, A entravé.
SECONDES CONSONNES	{ KS dans <i>frêne</i> , / SS dans <i>chêne</i> .
VOYELLES POST-TONIQUES	: différentes, mais ont eu le même sort : amuïsement.
DERNIÈRES SYLLABES	: identiques, NU.

L'un de ces deux mots pose un problème aux phonéticiens : *CASSANU a donné en afr. *chasne*, mais aussi *chaisne*. Cette diphtongue de coalescence *ai* en syllabe tonique ne peut pas s'expliquer par l'étymon *CASSANU. On a proposé deux explications : premièrement un croisement avec *frêne* < *fraisne* < FRAXINU, deuxièmement un autre étymon *CAXĪCU. Fouché

* Communication présentée au VI^e Congrès de Langue et Littérature d'oc et d'Études francoprovençales, à Montpellier, en août 1970.

penche pour le double étymon et sauvegarde ainsi la belle régularité des lois phonétiques :

*CASSĂNU > *chasne*,

*CAXĪNU > *chaisne*.

Il dit en effet (*Phonétique historique du français*, p. 816) :

« Le v. fr. *chaisne* (auj. *chêne*) provient probablement d'un type *CAXINU avec un radical identique à celui de *CAXICU, qui a donné *cajigo* en aragonais. Le v. fr. *chasne* remonte lui à CASSĂNU. Il n'est pas nécessaire ni vraisemblable, de supposer un croisement de *chasne* (< CASSĂNU) avec *fraisne* (< FRAXĪNU), pour expliquer le v. fr. *chaisne*. »

L'objet de cette communication est de montrer, par l'analyse des deux cartes de l'ALF, qu'il est vraisemblable et sans doute nécessaire, de supposer un tel croisement, c'est-à-dire une influence d'un paronyme sur son voisin.

I. LA CARTE « FRÊNE » (ALF 611).

Malgré la très grande diversité des formes, il faut, pour une étude lexicale, ne distinguer que les aires suivantes :

- | | | | | | | | |
|-------|---|--|---|---|---|---|-------------------------|
| A | } | FRAXĪNU | 1 | 2 | 3 | } | <i>frèn frėnu,</i> |
| A bis | | | 1 | 2 | 3 | | <i>fran frānu.</i> |
| | | | | ↓ | | | |
| B | : | FRAXĪNU | 1 | 2 | 3 | ↓ | <i>frėsu rėėu, etc.</i> |
| C | : | l'aire provençale de <i>frėy</i> . | | | | | |
| D | : | absence de réponse. | | | | | |
| E | : | l'aire des hybrides lexicaux (Dordogne). | | | | | |

I-A et A bis. L'aire de *frêne|frane*.

Tout le français d'oïl ainsi que la plus grande partie du francoprovençal sont occupés par des formes qui, malgré les différences du vocalisme, reposent sur la même structure consonantique : FR (voyelle tonique), N (voyelle zéro ou atone). L'explication de cette structure consonantique commune ne présente aucune difficulté ; il s'agit du traitement ordinaire des proparoxytons en français : amuïssement de la pénultième atone et conservation des consonnes dans les syllabes 1 et 3 :

FRAXINU donne *fraisne* > *frêne*, comme ASINU > *asne* > âne, TEPIDU > *tiède*. Que ce traitement habituel en français couvre aussi le franco-provençal, il ne faut pas s'en étonner : le déplacement d'accent sur la pénultième comme dans GENŌVA > *Genève* ou JUVĒNE > *juvénru* n'est possible que dans certains contextes consonantiques. L'entourage S-N ne permet pas le déplacement d'accent ; ainsi ASĪNU donne partout *anru* en franco-provençal. La structure consonantique FR × N (×) est donc la constante des aires A et A *bis*.

Nous ne nous arrêterons pas sur la présence ou l'absence de l'atone finale. En revanche, la voyelle tonique fait difficulté. La carte distingue la monophthongaison en *è* ordinaire en français : *âi* > *è* (aire A), de la monophthongaison en *a* (aire A *bis*). Les formes *fran/franru* couvrent de vastes espaces, dans le Centre-Ouest, dans le Centre, dans l'Est, en Suisse romande et dans une petite aire dauphinoise proche de Lyon.

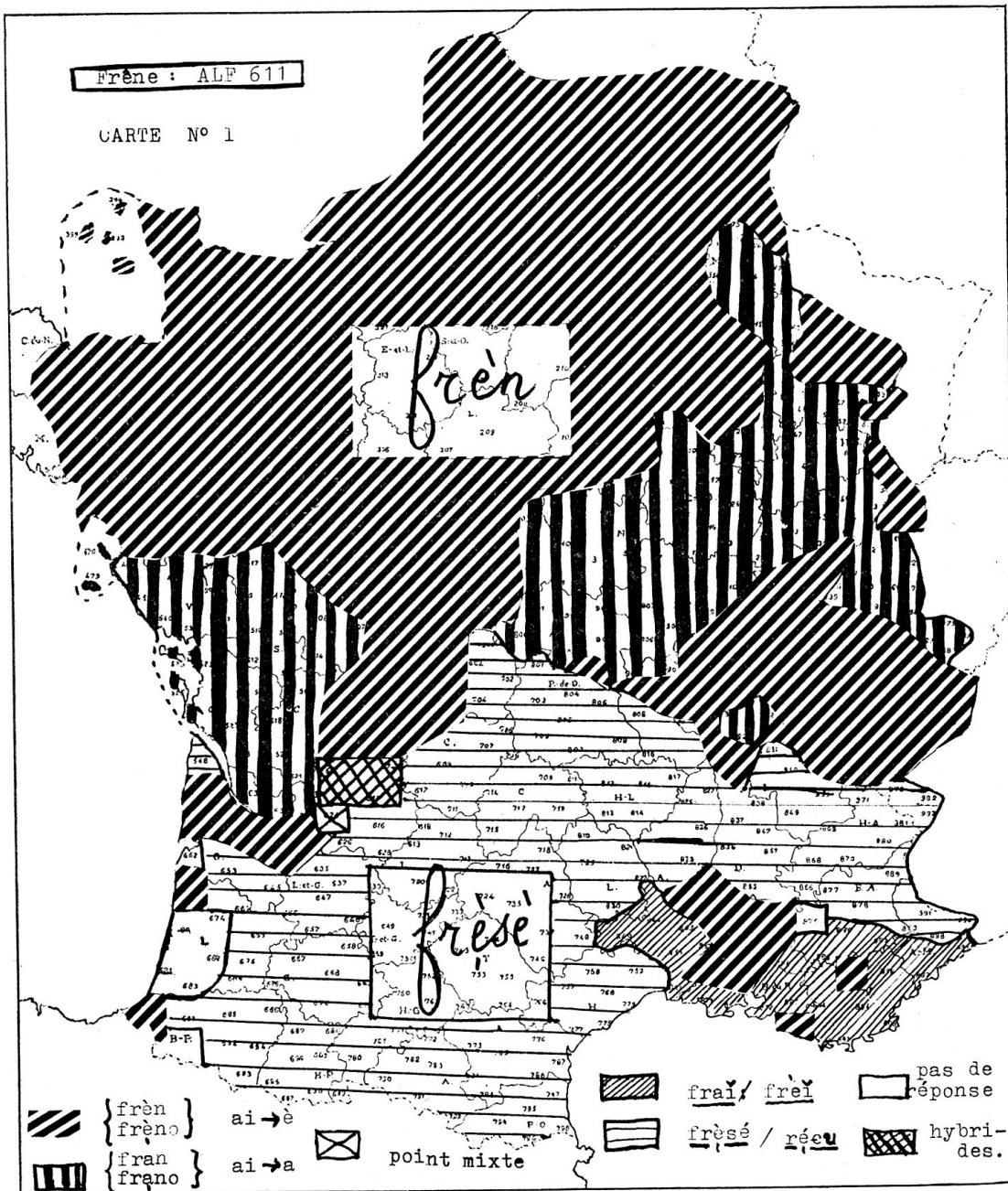
En plus de ce problème phonétique, l'extension des formes du type *frêne*, en dehors des régions où elles sont phonétiquement autochtones, mérite quelque attention ; nous reprendrons cela, quand nous aurons décrit les deux autres régions à formes phonétiquement régulières.

I-B. L'aire de *fresse*.

L'unité de cette aire méridionale est constituée, malgré la très grande diversité des formes phonétiques, par la constance de la structure consonantique FR (voyelle tonique), S (voyelle atone). On trouve en effet, à côté de la forme la plus fréquente *frâisé*, des formes à chuintante *frâiêé*, et des initiales traitées selon le phonétisme gascon, *rêeu*, *êrêeu*, *hêrêeu*. Toutes les formes de cette aire reposent sur le traitement occitan des proparoxytons qui fait disparaître la dernière syllabe. Le front nord de cette aire concorde assez souvent avec la limite nord de l'occitan, malgré un recul en Limousin et en Périgord et malgré une avancée en Forez (deux points d'atlas) et en Dauphiné (trois points). La Gallo-Romania est bien divisée en deux grandes régions, le long d'une cassure Bordeaux-Guéret-Roanne-Grenoble, que suivent tant d'autres isophones.

I-C. L'aire provençale de *frèy*.

Des formes comme *frêi*, *frâi* forment une aire continue qui va de Nîmes à Nice. Ces monosyllabes remontent certainement à l'étymon *FRAXU,



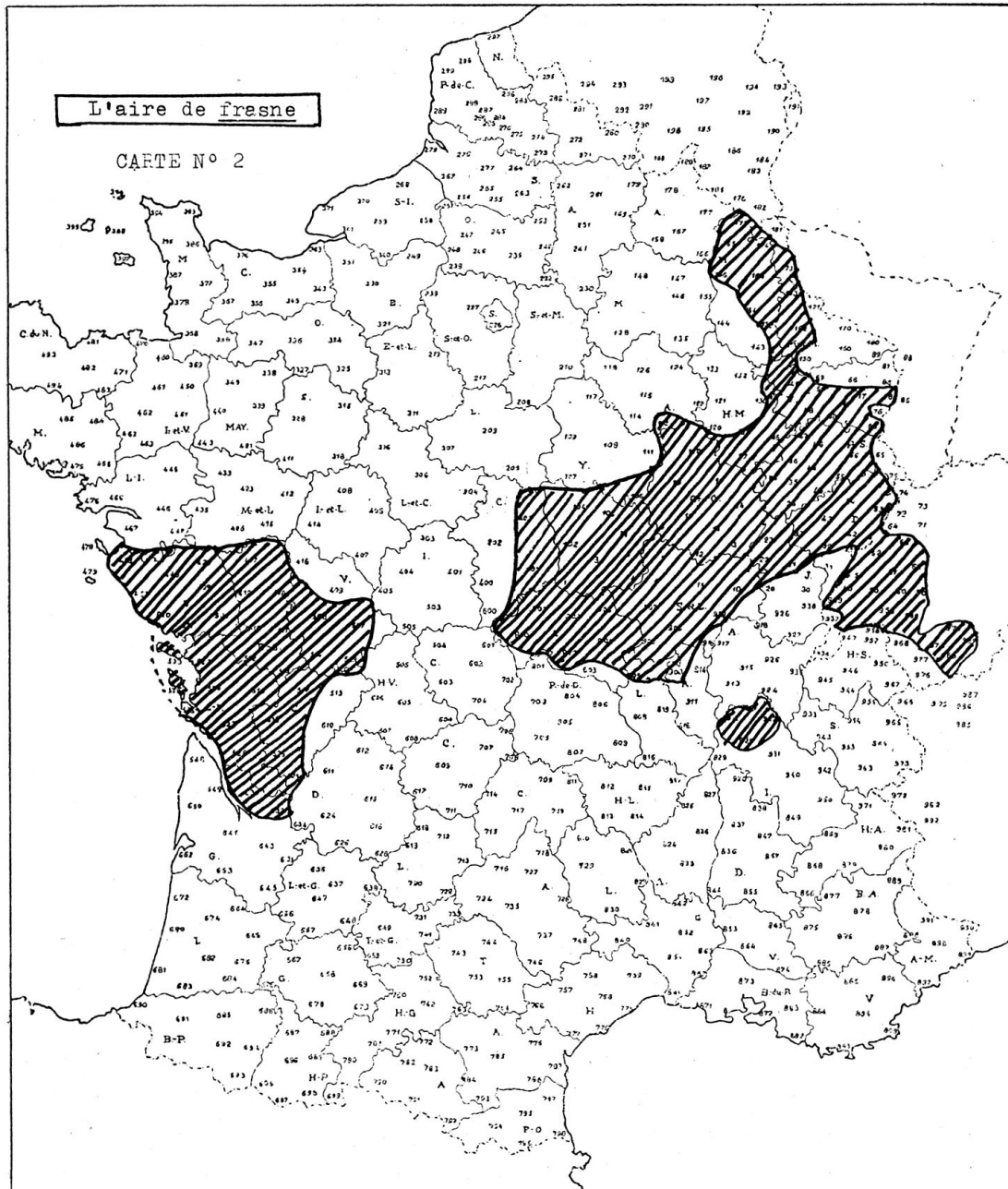
comme me l'a fort aimablement indiqué M. Pfister, lors de l'exposé oral de cette étude, au Congrès de Montpellier, en août 1970. En effet les formes dissyllabiques exigent, pour justifier l'atone finale masculine, un proparoxyton, alors que les monosyllabes de Provence s'expliquent mieux par la base *FRAXU.

I-D. Les blancs et quelques formes françaises.

La seule aire compacte de non-réponses couvre la moitié du département des Landes. Nul ne contestera, pour cette région, la légitimité d'une explication extra-linguistique. L'immense forêt de pins ne laisse aucune place pour le frêne, et son nom même est inconnu. Au nord et au sud de cette aire landaise, on trouve deux formes françaises *frêne* (en 672, Landes) et *frén* (en 690, Basses-Pyrénées). Ces formes françaises témoignent de l'absence de forme patoise authentique, pour le mot « frêne ». A cause du voisinage de l'aire sans réponse qui ignore tout naturellement le mot « frêne », il faut rattacher ces deux points à l'aire lexicale vide des Landes, qui couvre ainsi d'un seul tenant tout l'extrême sud-ouest français, de la baie d'Arcachon jusqu'à la frontière espagnole.

Faut-il élargir cette aire compacte et naturellement expliquée de la région landaise aux points proches 549, 650, 641, 643, 635 (Gironde) et 634 (Dordogne) ? Ces points présentent des formes françaises patoisées. Deux causes peuvent s'associer pour expliquer la présence du français, la proximité de la région naturellement et lexicalement vide et l'influence de la ville de Bordeaux qui a dû diffuser une forme française. Tout près de là, en 624 (Dordogne), sur la ligne de contact des aires *frêne* et *fresse*, on trouve une forme française associée à la forme locale *frèièé* ; cette association illustre la façon dont s'insinue une forme française dans un patois : la concurrence précède l'éviction.

Dans une aire assez vaste (sept points d'atlas), dont la ville d'Avignon semble être le centre-directeur, la carte présente la forme française patoisée, qui se retrouve dans deux points isolés de la Provence maritime. L'aire des formes françaises qui entourent Avignon a une situation géographique et une situation géo-linguistique qu'il faut décrire. Le bassin inférieur du Rhône, dans la région des grandes villes provençales, Avignon, Aix, Marseille, Nîmes, constitue la région la moins résistante de tout le domaine occitan. C'est là que les mots et les articulations du français ont le plus fortement déformé les parlers occitans. Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir des formes *frèno* dans cette région-là. Mais ces formes ne sont pas installées au cœur d'une autre aire lexicale ; la plus grande largeur de cette aire secondaire se trouve sur la limite entre *fresse* et *frèy*, les formes françaises semblent empiéter sur l'aire de *frèy*, mais il n'est pas impossible que quelques « fresses » aient aussi disparu. En dehors de toute considé-



ration géographique sur la basse vallée du Rhône, aux villes nombreuses, la situation géo-linguistique de ces formes françaises « parachutées » s'explique par le recours au français pour régler une dissonance lexicale quelque part sur la limite entre *frasse* et *frèy*. Les premiers *frèné* ont dû s'installer d'abord entre 844 et 853. De là ils ont rayonné, plus au sud

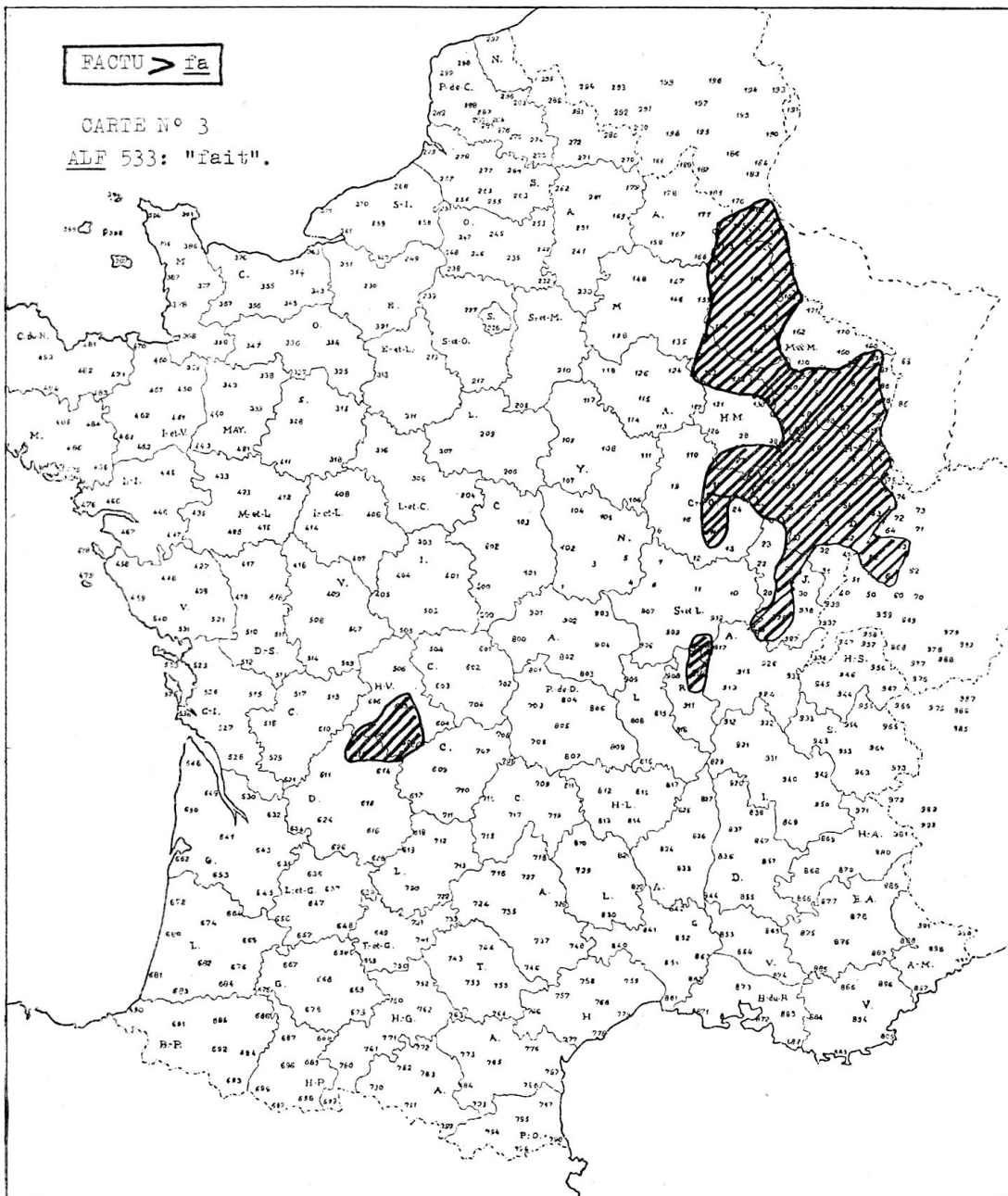
qu'au nord ; en tout cas, c'est autour de ce point qu'on peut imaginer sur l'ancienne frontière, géométriquement régulière, séparant *fresse* de *frèy*, que les formes françaises se sont le plus largement étalées, à l'ouest, comme à l'est.

Quant au point 875 (Basses-Alpes), qui est en contact avec cette aire de termes français patoisés et sur la limite entre *fresse* et *frèi*, il n'a plus aucun terme pour désigner le frêne. Tout semble s'être passé comme si, devant tant de possibilités lexicales, le parler n'avait plus su lequel des trois mots choisir. L'abondance des signes peut en effet nuire au bon fonctionnement de la langue et aboutir au vide absolu, d'autant plus facilement d'ailleurs que des termes généraux comme *arbre* ou *bois* peuvent suffire au besoin.

Les blancs de la carte ainsi que les diverses formes françaises installées dans le Midi témoignent de la faiblesse de diverses situations lexicales ou alors de l'inutilité du signe linguistique dans tel ou tel endroit.

I-E. Les hybrides lexicaux de Dordogne.

Le point 614 dit *frăinuzyě*, le point 615 *frèinuzyě* et le point 611 *năzyě sôvăzě*. Ces trois formes occupent le centre d'un département dont la partie nord dit *frèinë* et la partie sud *frăieé*. Cette aire de formes étonnantes est à cheval sur la limite qui sépare les *frênes* français des *fraisses* occitans, elle est un produit de cette limite. En effet, les parlers compris entre les points 611, 614 et 615 étaient enveloppés dans la dissonance *frèinë/frăieé*, dont on peut bien concevoir qu'elle a été à un certain moment *frăinu/frăisë*. Gênés par ce désaccord, incapables de choisir clairement, comme la plupart des riverains de l'isophone, ces parlers ont associé dans le même mot tous les éléments qui entraient dans la composition des mots en dissonance : ainsi ils ont dû dire **frăinu + sé > *frăinūsé*, qu'on entrevoit en filigrane à travers les formes actuelles *frăinuzyě* de 614 et 615. Ce monstre lexical est d'ailleurs d'autant plus visiblement le produit d'une hybridation que les consonnes de ce mot ne se succèdent pas dans l'ordre qu'elles avaient en latin. Un **frăisėnu* aurait pu passer pour un descendant direct de FRAXĪNU, mais *frăinūsé*, avec son interversion de syllabes, apparaît manifestement comme fait de pièces et de morceaux. Je ne sais si à l'origine de ce composé bizarre est intervenue une sorte de finalité tendant à la suppression de la dissonance entre nord et sud ou à



la création d'un moyen terme de transition où chaque voisin pourrait reconnaître son parler propre ; en tout cas ce désir d'arranger tout le monde aggrave la situation linguistique qu'il prétend améliorer, car *frai-nusé*, oxyton de trois syllabes, ne ressemble pas aux paroxytons de deux syllabes qui l'entourent. De plus, cette forme monstrueuse a été inter-

prétée et comme rationalisée. Mais la monstruosité lexicale ne peut engendrer que d'autres monstres, même avec l'aide de la raison.

Le produit primaire de l'hybridation par accolement de syllabes, que l'on peut approximativement reconstituer sous la forme *frainusé*, se trouvait — par hasard — rimer avec le mot « noyer » qui, en patois local, se dit *nuzyě*, si bien que le mot est devenu « frêne-noyer », ou plus exactement « frê(n-n)oyer » qu'on lit très bien à travers les formes de 614 et de 615 *frăinuzyě*, *frėinuzyě*. Ces deux parlars avaient donc pour les deux arbres deux signifiants de la famille de « noyer » :

le *nuzyě* « noyer »

et le *frăi-nuzyé*, dont la signification pouvait être interprétée comme :
soit « le — ? — -noyer »,

soit le « frêne-noyer ».

Comment ce signifiant nouveau était-il vraiment compris, il est difficile de le dire. Mais ce qui est certain, c'est que le mot *frêne* était passé, par interprétation d'un hybride, dans la famille lexicale de *noyer*. Il est impensable qu'un paysan puisse faire une pareille confusion. Seules les deux feuilles, composées l'une et l'autre, se ressemblent ; le bois du frêne n'est que du bon bois de travail, le noyer est réservé à l'ébénisterie ; de toute façon le frêne, même si on l'appelle « frêne-noyer », n'a jamais produit de noix.

Cet écart entre la langue et la réalité a dû provoquer un certain malaise pour l'interprétation du signifiant composé. Le remède a été trouvé en 611 où cet arbre bizarre, ce « quelque-chose-noyer », ce faux noyer en tout cas, a pris une appellation plus rationalisée encore : le « noyer-sauvage ». Ce qui est faux, mais ce qui donne un signifiant plus acceptable. A partir de l'hybride primaire théoriquement **frainusé*, c'était la troisième génération de monstres lexicaux. La raison avait d'abord fait un rapprochement dangereux avec un autre arbre, puis avait essayé d'atténuer son erreur. De toute façon le mal était fait avec le premier hybride et la tare n'a pas pu être éliminée.

Les linguistes oublieux des leçons de Gilliéron qui nous a appris que APES « abeilles » pouvait devenir « les petits oiseaux » ou que MERULA « merle » pouvait aboutir à la « mère-noire » trouveront tout à fait romanesque cette analyse d'une hybridation lexicale. Elle est la seule explication possible, la plus raisonnable en tout cas, de cette évolution qui fait d'un frêne, un noyer. Comment expliquer cela ? L'hybridation dont

pour entrevoir l'explication et comprendre ici que, en 611, la syllabe initiale de « noyer-sauvage » *nŭzyě sŏvŏzě* est l'héritière de la syllabe finale de FRAXINU. Il n'y a jamais eu de solution de continuité entre la syllabe finale latine et l'initiale de ces *noyers*. C'est une évolution phonétique, avec quelques turbulences simplement dans les autres syllabes, turbulences compréhensibles d'ailleurs, si l'on tient compte du dangereux voisinage de l'isophone séparant *frêne* de *fraise*.

Cette analyse d'hybrides lexicaux n'a aucune importance pour la relation *chêne-frêne*. Mais méthodologiquement elle est utile pour rappeler qu'il n'est pas toujours nécessaire de vouloir sauver à tout prix, et jusque dans les moindres détails, le bel ordonnancement des lois phonétiques. Ces monstres lexicaux montrent que, pendant une dizaine de siècles, les évolutions linguistiques peuvent parfois se compliquer.

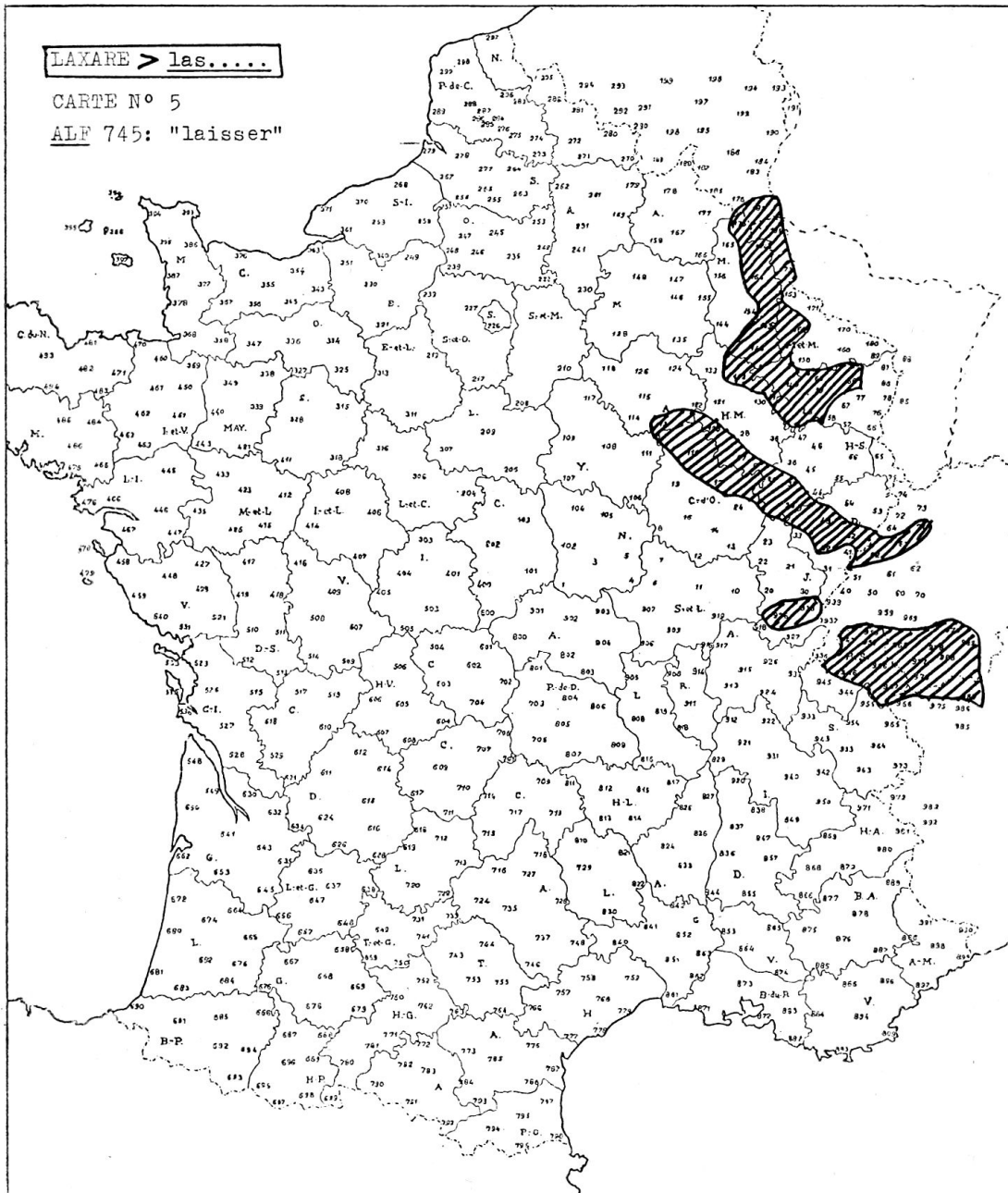
I-F. Analyse phonétique de l'aire *franŭ/fran*.

Pour la relation *chêne-frêne*, une des aires les plus importantes est celle où FRAXĪNU aboutit à *fran/franŭ*, après monophthongaison en *a* de la diptongue de coalescence \widehat{ai} . Pour le mot *frêne*, cette voyelle tonique *a* simple couvre une partie de la Lorraine, la Franche-Comté, la Bourgogne, une partie de la Suisse romande, et à l'ouest le Poitou, avec la Vendée, l'Aunis et la Saintonge. Les deux aires ne se rejoignent pas. Une troisième petite aire se situe immédiatement à l'est de Lyon.

Une question se pose : est-ce que, dans ces aires, l'évolution $\widehat{ai} > a$ est phonétique ? Pour cela, il faut avoir recours à d'autres cartes. J'ai tiré de l'ALF cinq autres cartes :

- « fait » ALF 533 < FACTU (n° 3),
- « fraise » ALF 608 < *FRASEA (n° 4),
- « laisser » ALF 745 < LAXARE (n° 5),
- « maison » ALF 801 < MANSIONE (n° 6),
- « raison » ALF 1130 < RATIONE (n° 7).

Si l'on met ces cinq cartes à côté de celle de « frêne », dont j'ai isolé l'aire de *fran/franŭ* sur la carte n° 2, on est d'abord surpris par la très grande diversité des images géographiques. Comment délimiter l'extension de $\widehat{ai} > a$ avec des lambeaux si différents les uns des autres ? Il est vrai que



l'opposition des aires hachurées et des aires laissées en blanc repose sur un fait ténu :

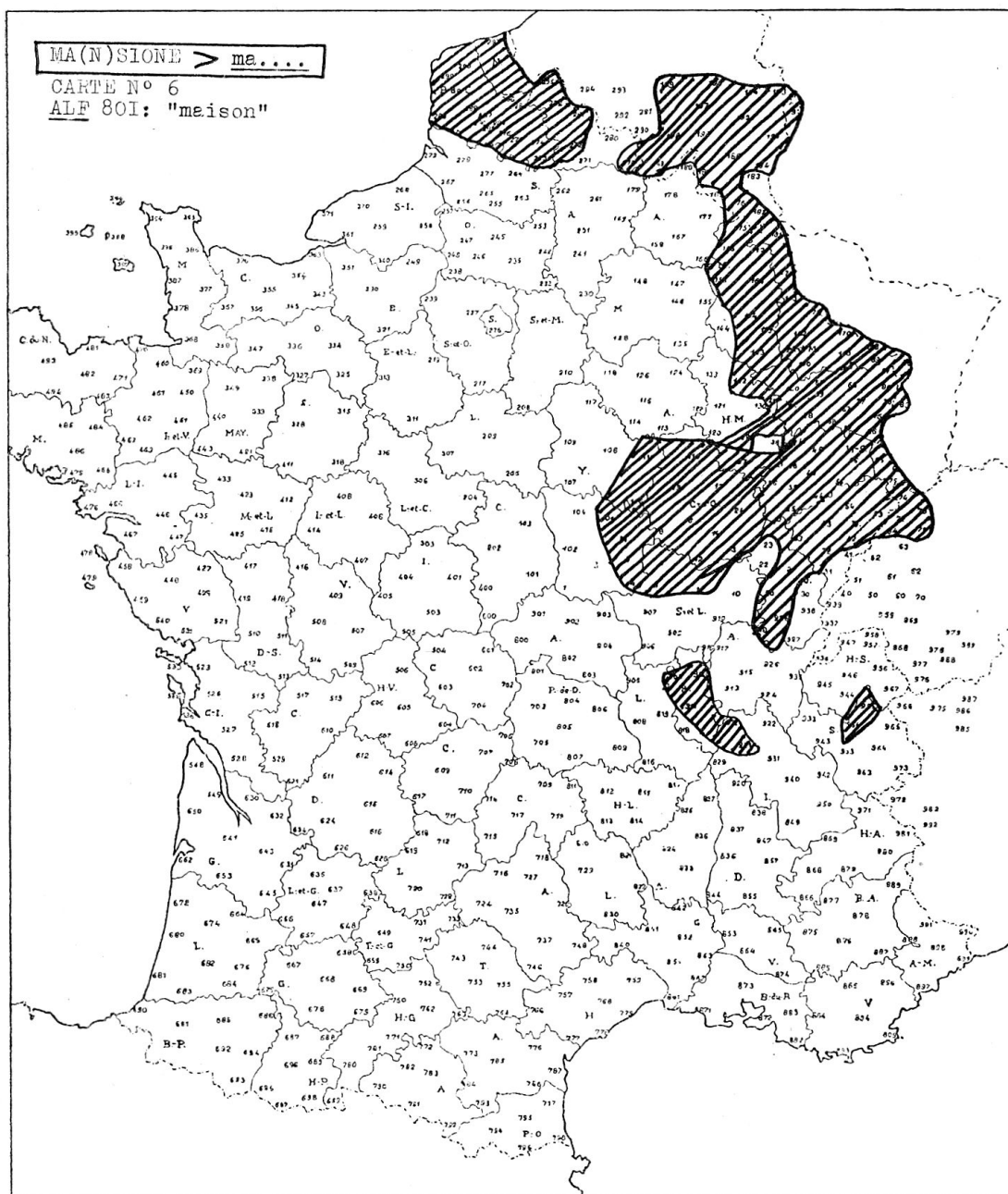
hachures : $\widehat{ai} > ai > a$,

en blanc : $\widehat{ai} > \widehat{ei} > \widehat{e}i > \widehat{e}$.

La différence entre les deux apertures *a* et *è* n'est pas énorme, surtout quand ces deux voyelles ne sont que les premiers éléments de deux diphtongues se terminant par la même voyelle *i*. Il est d'autre part possible que, pour tel ou tel mot, la diphtongue de coalescence \widehat{ai} ne se soit pas formée ; c'est le cas pour RATIONE > *razû*, *razo* en occitan, et l'on trouve des formes en *a* dès l'occitan nord d'Auvergne et, bien que le provençal rhodanien connaisse des formes en *é*, comme le français, on retrouve ces formes anciennes sans diphtongue de coalescence dans une aire très septentrionale de l'occitan alpin, autour de Briançon (nord des Hautes-Alpes et vallées vaudoises).

Quant au mot *maison*, il offre des attestations de *a* en Wallonie et en Picardie (*mahō*, *mazō*, *majō*). Pour ce cas particulier de \widehat{ai} en wallon, il faut relire Remacle (*Le Problème de l'ancien wallon*, p. 46-47) : « Dans ce cas (monophtongaison en *a* dans certains mots) le yod s'est combiné avec une consonne sifflante qui le suivait pour former l'*h* secondaire. » *Maison* entre donc dans une sous-catégorie des traitements wallons.

D'ailleurs ce n'est ni le wallon, ni le picard, ni l'occitan qui nous intéressent ici, mais seulement les régions où FRAXINU donne *fran/franvu*. Les cinq cartes appelées à apporter leur témoignage sur la monophtongaison \widehat{ai} > *a* présentent des aspects géographiques à la fois différents et semblables : différents parce que les aires de *a* ont des formes et des implantations qui d'une carte à l'autre ne sont que très grossièrement superposables. Semblables, parce que toutes ces aires sont comme des lambeaux plus ou moins grands qui traînent dans l'est du gallo-roman. Une carte, « fraise », présente une exception avec deux *a* isolés en Poitou et en Vendée et une aire normande et bretonne : il s'agit peut-être là d'un cas particulier. L'enseignement commun des cinq cartes pourrait se formuler ainsi : l'est du gallo-roman, depuis la Savoie jusqu'au nord de la Lorraine, semble avoir connu ou semble pouvoir connaître la monophtongaison en *a* de la diphtongue de coalescence issue de *a* + *yod*. Il n'est sans doute pas téméraire de reconstituer avec ces lambeaux divers une aire continue dans laquelle *ai* aurait donné *a*. Ce serait la couche phonétique profonde recouverte par de très larges alluvions françaises. Le sud de cette aire est très usé et il ne reste que quelquefois des attestations en Lyonnais, Dauphiné, Savoie, Bresse, Bugey, Valais. En revanche, le centre et le nord sont plus solides, notamment la région de la plus grande largeur de l'aire : Bourgogne, Franche-Comté, canton de Neuchâtel. Des points 4, 5, 105 de la Nièvre jusqu'à 61 et 63 en Suisse, la voyelle simple *a* est pratiquement



constante. Quant à la Lorraine, malgré quelques pertes à l'est, quatre exemples sur cinq (*fraise* encore à part) donnent des aspects géographiques presque superposables.

Revenons à FRAXINU > *fran/frannu*. Le mot *frêne* présente une monophthongaison en *a* exceptionnellement large : l'aire gagne, au sud-ouest de la

Bourgogne, trois départements : toute la Saône-et-Loire, le reste de la Nièvre, l'Allier, la moitié du Cher. Les gains s'étendent en Champagne (Yonne et Aube). Mais surtout le Poitou, la Vendée, l'Aunis et la Saintonge constituent une aire compacte de *fran*, alors que quatre exemples sur cinq n'apportent aucune confirmation dans cette région et que le cinquième, *fraise*, ne présente que deux points isolés. L'évolution FRAXINU > *fran*/*franū* est exceptionnelle et beaucoup plus largement installée que tous les autres cas de diphtongue *a* + *yod* évoluant vers *a*. C'est à cette conclusion que nous conduit ce défilé des cinq témoins *fait*, *fraise*, *laisser*, *maison*, *raison*.

II. LA CARTE « CHÊNE ».

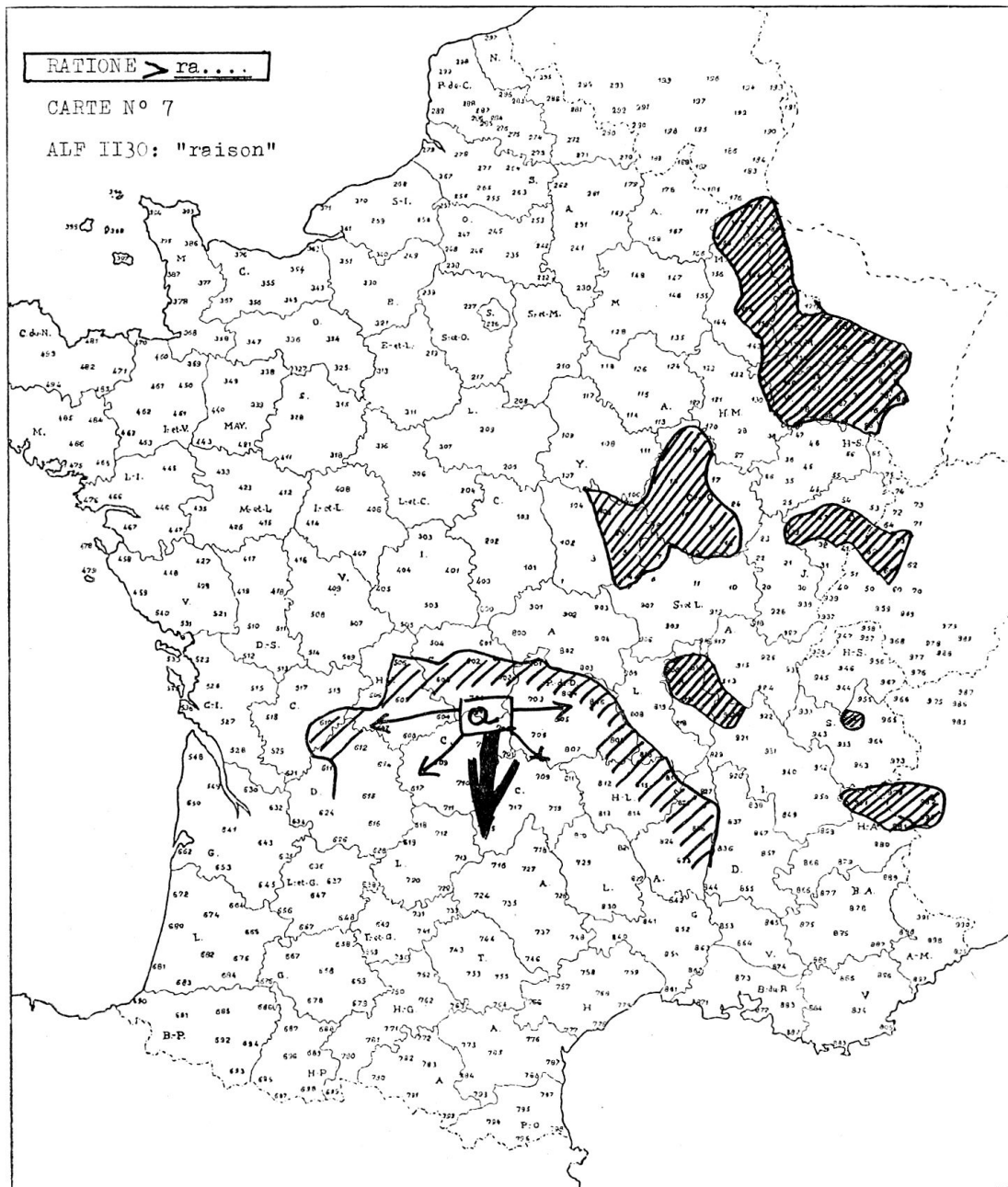
Comme la carte de « frêne », celle de « chêne » se divise en deux grandes parties :

CÁSSĀNU > (I-3) *ean*/*eèn* dans le nord,
CÁSSĀNU > (I-2) *kasé* dans le sud.

La différence essentielle vient du fait que les deux tiers du domaine occitan, qui devrait avoir *kasé*, sont recouverts par d'autres types lexicaux dont *garik*, *rôuré*, *êuzé* (< ILĪCEM, *yeuse*). Quelques points francoprovençaux disent *mayir* (< MATERIA).

1° L'aire de *chêne*/*chasne*.

Le traitement du proparoxyton latin par amuïssement de la syllabe intérieure donne des formes qui recouvrent tout le domaine du français d'oï et tout le domaine francoprovençal. Cela relève de la phonétique régulière et autochtone. Mais ces formes, ou plus exactement l'une de ces formes, l'actuelle forme française *chêne*, connaît des extensions en dehors des domaines où elle est naturelle. Le centre de l'occitan nord, Limousin et Auvergne, a des formes *tsêne* ; trois points proches de Briançon disent *teèn* ou *teènö*. D'autres formes françaises patoisées apparaissent en concurrence avec *rôuré* sur les deux rives du Rhône et même, sur une bande littorale étroite qui va de Narbonne à Marseille, l'ALF ne donne que des formes françaises patoisées : *teaynë*. Ces alluvions françaises occupent, en occitan nord et dans le bassin inférieur du Rhône, des emplacements assez habituels à des couches lexicales secondaires apportées par la langue officielle.



2° L'aire de *kasé*.

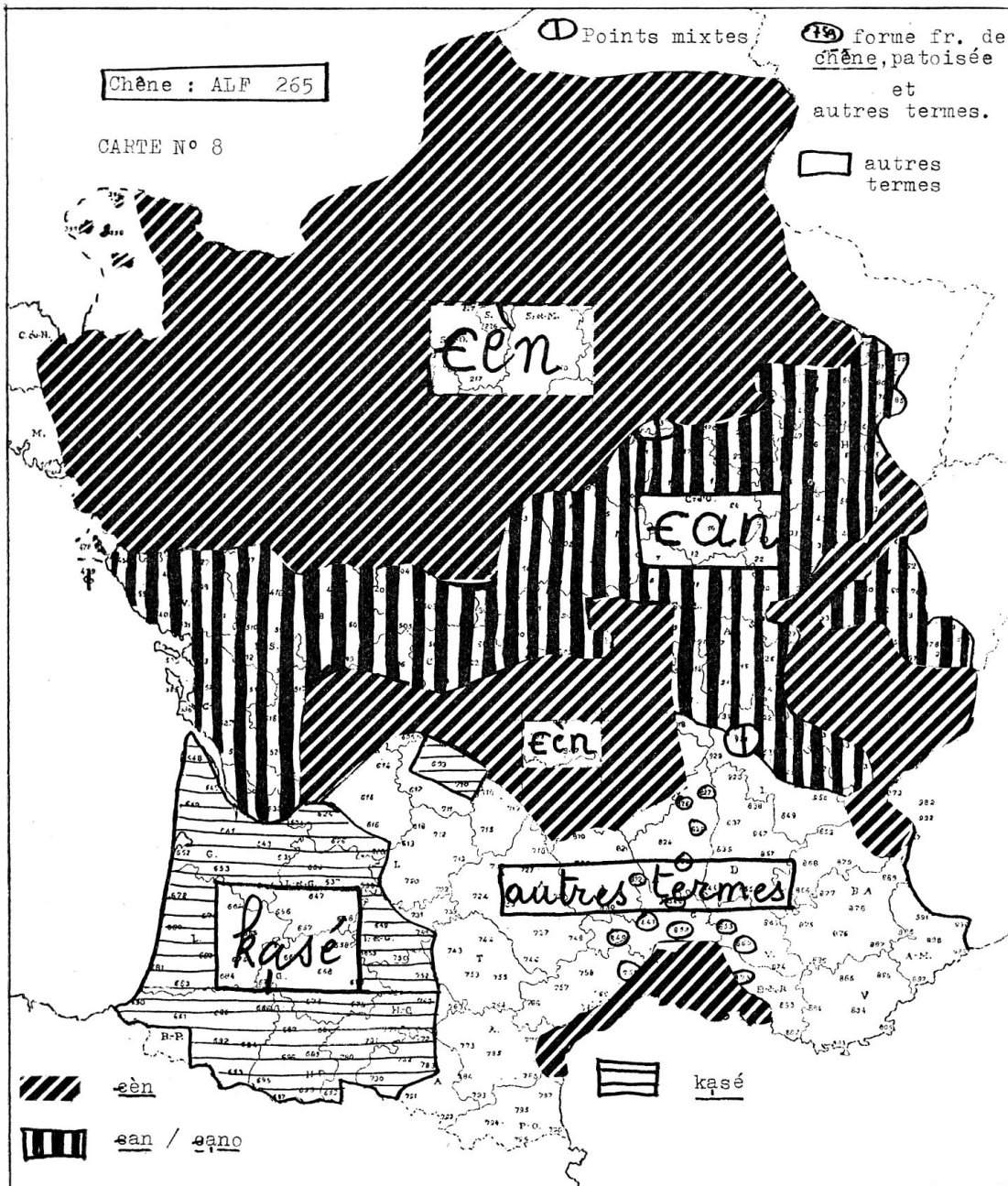
Le coin sud-ouest conserve sur une aire compacte la forme issue régulièrement de l'évolution occitane qui amuit la dernière syllabe de proparoxyton :

CASSĀNU > *kasé*.

Deux attestations en Corrèze : *tsqeõ*, *tsqeã* relèvent du même principe phonétique, malgré une conservation de la nasale dans la nasalisation de l'atone finale. Ces formes de Corrèze ne jouxtant pas l'aire compacte de Gascogne, elles en sont séparées par des *garik*. Mais, dans cette région méridionale où les espèces de chênes sont si nombreuses, il est plus que probable qu'une enquête plus poussée apporterait d'autres formes issues de CASSĀNU. Lors de l'exposé oral de cette étude au Congrès de Montpellier, M. l'abbé Nègre m'a cité quelques toponymes remontant à CASSĀNU qui se trouvent dans l'aire des autres termes de l'ALF. La toponymie pourrait en effet fournir par-ci, par-là, en occitan, des témoignages d'anciennes formes. Je n'en citerai qu'une, parce qu'elle se trouve dans l'aire proche de Briançon occupée actuellement par des formes françaises patoisées : Le Casset, hameau d'ALF 971, Monetier-les-Bains, dit *teñõ*. Quoi qu'il en soit de cette existence antérieure de CASSANU dans des aires occupées aujourd'hui par d'autres formes, la carte de l'ALF « chêne » fournit, elle aussi, une délimitation approximative mais claire de l'occitan qui, pour désigner cet arbre, dit *kasé* ou emploie d'autres termes. Les pertes sur la limite nord et au bord de la Méditerranée ne masquent pas l'image linguistique du midi de la France.

3° L'aire de *chasne*.

Le plus important pour le problème qui nous occupe « l'étymon *CAXINU ou croisement avec « frêne » ? » se cache dans la forme actuelle de l'aire où l'on dit *ean/eqnu*. La carte n° 9 reproduit cette aire. Elle couvre, au sud du domaine français, une bande de terrain qui va, sans solution de continuité, de la Lorraine à la Saintonge. En domaine francoprovençal, cette forme en *-a* est la règle depuis le Beaujolais jusqu'au Valais, mais on observe une fissure centrale, dont l'explication pourrait bien reposer, en partie du moins, sur une évolution phonétique locale et régulière. En effet la palatalisation de K devant A peut, en Savoie, entraîner la palatalisation du A tonique entravé. La carte n° 10 présente les attestations de *sé* < CATTU, « le chat », d'après ALF 250 : huit attestations en tout, en Dauphiné, Savoie, Val d'Aoste. Six sur ces huit attestations de CATTU > *sé* s'insèrent dans la fissure qui sépare les deux aires de *sanu* du francoprovençal, comme l'indiquent les points soulignés sur la carte n° 9, qui introduisent sur la carte de « chêne », les informations du réactif CATTU > *sé*. Dans ces parlers CASSĀNU a donné régulièrement *şenu*, dans ces parlers et peut-être



aussi chez quelques voisins. Ces parlers à forme *şenu* phonétiquement régulière ont pu aussi aider au rayonnement de la forme française « chêne ». En effet, supposons que quelques parlers de Haute-Savoie ou du canton de Genève aient dit régulièrement *şenu* ; ces parlers ont été violemment sollicités à la fois par le français officiel *chêne* et par leurs voisins du Sud qui

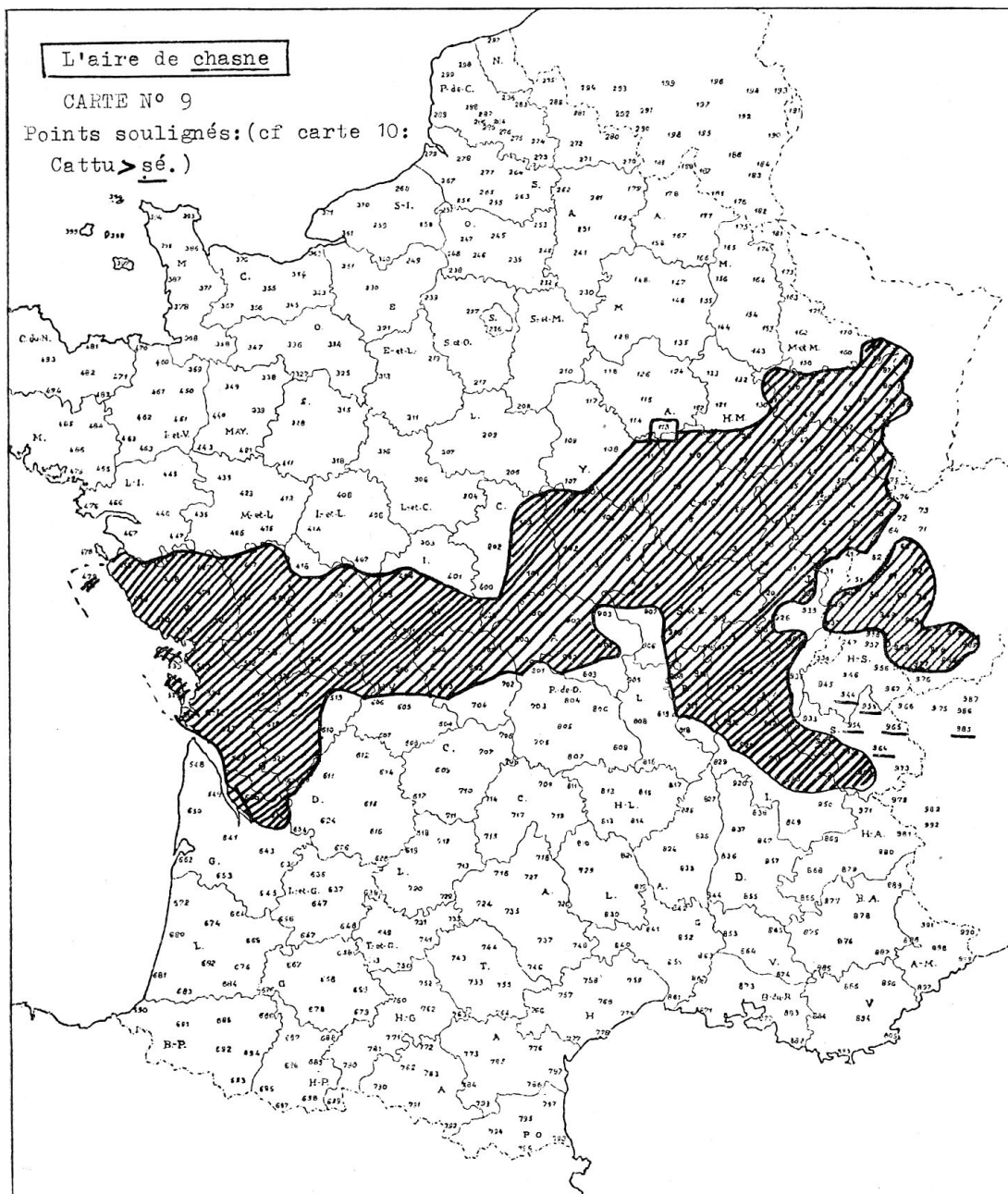
disaient *şėnu* et ont pu adopter une forme secondaire à la fois française et savoyarde, et disent aujourd'hui *şėnu*. La scission du francoprovençal en deux aires conservatrices de *şėnu* ne doit peut-être pas être mise au seul compte d'un nivellement des parlers par l'introduction du français ; elle paraît en tout cas plus compréhensible quand on a lu la carte « chat ».

Un autre point important de cette aire *chasne* se situe en Champagne, *ALF* 113, au sud de l'Aube, qui dit *ėn* mais qui connaît encore la forme *ėn* (vieux). Ce point nous rappelle la situation de l'ancien français, qui disait *chasne* et qui peu à peu a adopté la forme *chesne*, dont on ignore le lieu et la date de naissance. On sait seulement qu'en ancien français *chasne* était plus fréquent que *chesne*. Mais cette plus grande fréquence n'est pas un signe irrécusable d'antériorité : la forme *chesne* aurait pu avoir une origine provinciale plus modeste. Ce qu'on ignore surtout de cette forme *chesne*, c'est sa genèse.

*
* *

Est-ce que la longue description des cartes « chêne » et « frêne » de l'*ALF* apporte quelque information utile pour entrevoir l'explication des noms du chêne en gallo-roman ? Ce qui est certain, c'est que toute histoire de ces signifiants devra concorder avec les données de la carte.

Refaisons l'histoire du nom désignant le chêne, en acceptant le double étymon proposé par Fouché : *CASSĀNU et *CAXĪNU. Le premier donne *chasne* et explique l'état ancien du domaine français ; le second donne *chesne* quelque part dans une province du Nord ou de l'Ouest ; ce même *CAXĪNU pourrait donner *chasne* en Lorraine, Franche-Comté et Bourgogne, c'est-à-dire dans les régions où *FACTU* donne *fa* (cf. les cinq cartes numérotées de 3 à 7). Cette manière de voir l'histoire d'un mot est éminemment commode. On sauvegarde la rigueur des lois phonétiques en prenant au choix, pour expliquer les formes présentes ou passées, les formes wallonnes, normandes ou bourguignonnes, la base étymologique qui convient à la simplicité du mécanisme évolutif. Parfois les deux bases conviennent : Lorraine, Franche-Comté, Bourgogne ; parfois seule la base *CAXĪNU doit être retenue : la province où *chaisne* a pris autrefois naissance, dans le centre, le nord ou l'est du gallo-roman ; parfois la seule base CASSĀNU est utile : l'ancien français, le Berry, le Poitou, c'est-à-dire les régions où *CAXĪNU n'aurait pas pu donner *chasne*, le francoprovençal, les parties de l'occitan qui disent *kqsé*. Cette liberté du choix de l'origine facilite grandement les choses, mais elle n'a même pas l'avantage de sau-



ver la rigueur des lois phonétiques, car une telle complaisance initiale ne convainc personne et donne plutôt l'impression qu'on triche dès le départ. Si l'on veut sauver cette rigueur théorique de la loi phonétique, il faut s'y prendre autrement.

Un autre point faible de cette explication par le double étymon vient

de ce qu'elle ne donne aucune raison du succès de *chesne* sur la forme *chasne*. Notre devoir de linguiste est de comprendre comment la langue a évolué. Dire que dès le départ il y avait à la fois *chesne* et *chasne*, que *chesne* n'a cessé de croître et *chasne* de s'éteindre, c'est raconter une histoire, possible certes, mais irrationnelle.

La seconde hypothèse, l'influence de la forme *fraisne* sur la forme *chasne*, a d'abord l'avantage d'être conforme à l'enseignement des cartes dialectales. En effet, on peut dire qu'en français d'oui les parlers qui disent *chasne* disent aussi *frasne* et ceux qui disent *chesne* disent aussi *fresne*. Comme toutes les affirmations géo-linguistiques, cette constatation est approximative, car toute situation géographique peut connaître une extension ou subir le rayonnement d'un voisin. Pour ce qui est de l'association des deux noms du chêne et du frêne, les bavures sont relativement faibles :

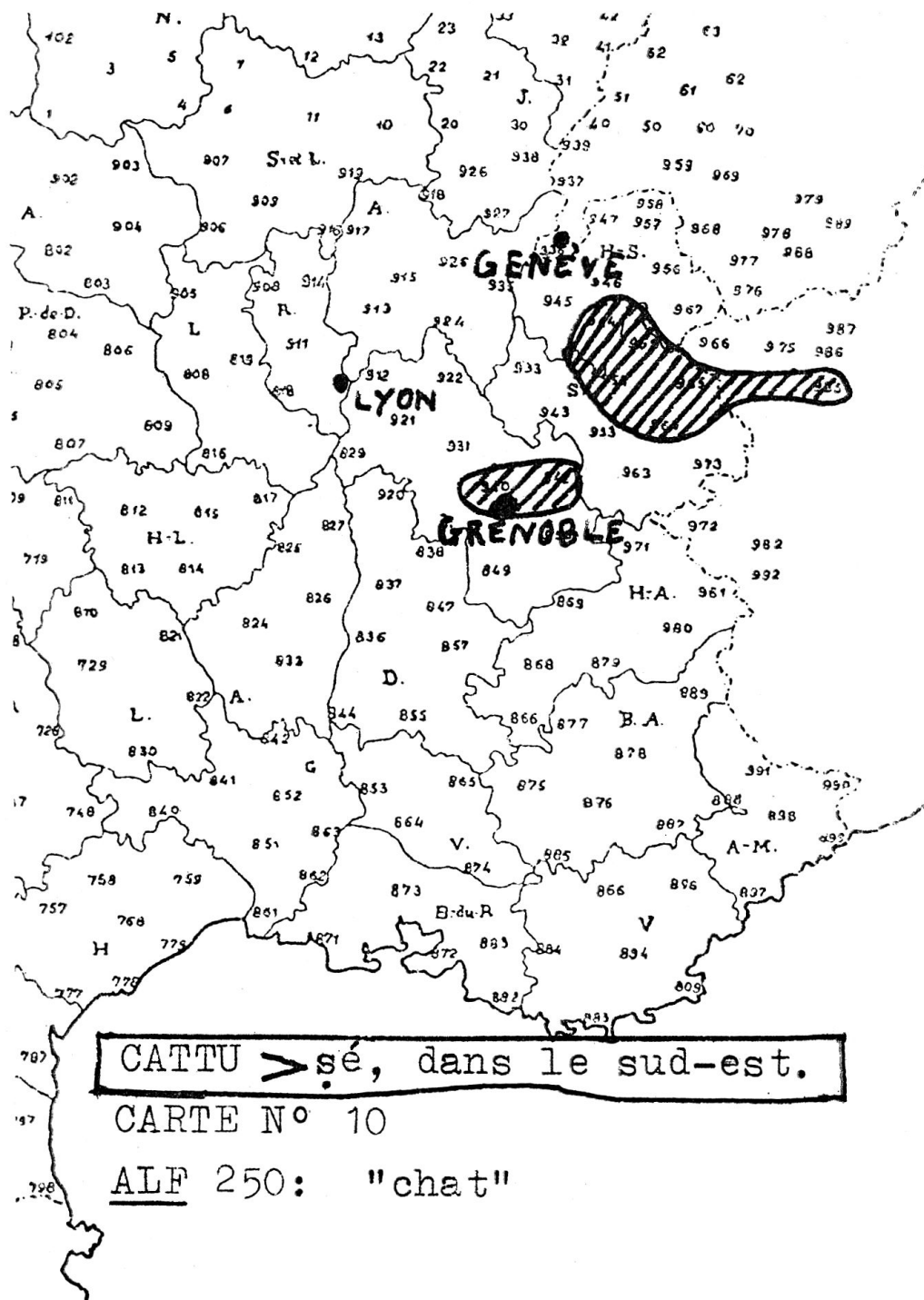
- 1° ouest, centre et nord (près des deux tiers du domaine d'oui) : un seul timbre vocalique, *eèn*, et *frèn* ;
- 2° sud de Lorraine, Franche-Comté et Bourgogne : un seul timbre vocalique, *ean* et *fran* ;
- 3° nord de la Lorraine (dix points d'ALF dans la Meurthe-et-Moselle et dans la Meuse) : *eèn* mais *fran* ;
- 4° autour de l'Indre (onze points dans le Croissant et au nord du Croissant, tous compris entre les deux portions de l'aire de *frasne*, cf. carte n° 2) : *ean* mais *frèn*.

Donc, dans tout le domaine d'oui, il n'y a pas vingt points qui ont des formes non associées. Notons que les dix points de la Lorraine du Nord présentent une situation particulière :

FRAXĬNU	y donne phonétiquement	<i>fran</i> ;
ni *CASSĀNU	}	ne peuvent donner phonétiquement <i>eèn</i> .
ni *CAXĬNU		

Cette forme est nécessairement une extension de la forme venue de l'ouest, de Paris ou de la forêt d'Argonne. Seuls quelques points de l'Indre et du Cher conservent une situation strictement conforme à l'étymologie et explicable par une histoire simple :

FRAXINU	>	<i>frèn</i> ,
*CASSANU	>	<i>ean</i> .



CATTU > sé, dans le sud-est.

CARTE N° 10

ALF 250: "chat"

La comparaison des deux cartes, en nous enseignant que l'association des deux paronymes est presque totale, nous oblige à penser qu'il y a eu extension d'un vocalisme au détriment de l'autre. L'analyse de la situation lorraine nous fait constater une extension géographique d'une forme centrale. Tout nous fait penser à une histoire complexe, qu'on peut retracer de cette façon.

Au début il n'y avait que CASSĀNU et FRAXĪNU qui ont donné en ancien français *chasne* et *fraisne* : *tean* et *frāin*. Les deux paronymes se sont trouvés associés dans la conscience linguistique de l'ancien français, comme pouvaient l'être deux formes conjuguées du même verbe. D'ailleurs n'est-ce pas une sorte de paradigme qu'une famille lexicale comme *chasne*, *chasnée*, *chasnaie*, *chasnoi*, ou *chesne*, *chesnée*, *chesnaie*, *chesnoi*, auxquels s'ajoutent *chesnu* et *chesnin*, tardifs et sans correspondants en *a*, du moins dans le Godefroy. A ce paradigme lexical correspondent point par point *frasne* et *fraisne*, *fraisnée* et *fragnée*, *fresnaie* et *frasnaie*, *fresnel* et *frasnel*, auxquels s'ajoutent *fraissin* et *fraisnin*. Comme on le voit par cette suite de formes, l'étymologique *chasne* a pu réagir sur *fraisne* devenant *frasne*, et vice versa *chasne* peut devenir *chesne*. Pour prouver cette action réciproque, il faut montrer que certains *frasne* ne sont pas originaires des régions où la diphtongue *ai* aboutit à *a*. En voici un exemple bien localisable tiré du Godefroy ; *fragnée* figure dans un texte du Loir-et-Cher : *Joste les prez de la fragnée* (1280, Lettre de J. de Châtill., La Guische, Arch. Loir-et-Cher). Ce département dit aujourd'hui *èèn* et *frèn* ; il ne semble pas avoir fait partie des régions monophthonguant *ai* en *a* et par conséquent cette forme *fragnée* de 1280 semble bien due à l'influence d'une *chasnée*. D'ailleurs toutes les initiales *fra*, que présentent les dictionnaires de l'afr., sont trop nombreuses pour être toutes originaires de Lorraine ou de Bourgogne. L'influence des deux paronymes pouvait bien être réciproque.

Un point reste obscur dans cette explication par l'influence d'un paronyme sur son voisin : pourquoi en définitive est-ce *fraisne* qui l'a emporté sur *chasne* en français officiel et dans le nord, le centre et l'ouest du français d'où ? Mais n'est-ce pas le fait de toute réaction analogique ? Dans le cas d'une extension à tout un paradigme soit des formes fortes, soit des formes faibles, on ne se demande même pas pourquoi telle série s'est imposée. Et si on se le demande, on n'arrive que très rarement à fournir une réponse satisfaisante. Il en va de même ici pour une analogie de type sémantique : l'un s'est imposé, c'est *frêne*.

Ce point restera moins obscur si l'on constate sur les cartes la limite

de cette victoire de *frêne* et même une certaine revanche de *chasne*. En effet, là où FRAXINU a donné *frasne*, *chasne* ne pouvait pas devenir *chesne* et il ne l'est pas devenu, sauf en dix points lorrains, qui de toute façon ne sont explicables que par une extension géographique d'une forme centrale. En général la monophthongaison en *a* de la diphtongue de *fraisne* > *frasne* a sauvé la forme étymologique *CASSĀNU > *chasne*. Cette série en *a*, *chasne*, *frasne*, qui est naturelle en Bourgogne et en Franche-Comté, a servi d'alliée à une uniformisation en *-a* dans les régions voisines du gallo-roman qui ne connaissent pas cette monophthongaison $\widehat{ai} > a$. Les formes *frasne*, que l'on trouve dans l'Allier, dans le Cher, dans l'ouest de la Nièvre, nous avaient posé un problème à la fin de l'analyse de la carte « frêne ». Nous avons trouvé que l'aire de *frasne* était démesurément grande par rapport à l'aire de *fa* < FACTU et des quatre autres aires. La solution apparaît maintenant : ces *frasnes* exceptionnels sont dus à des *chasnes* très ordinaires et bien conservés, malgré l'influence française, car dans ces régions ces formes en *a* pouvaient s'appuyer sur la série de *chasne* et *frasne* régulière et solide en Bourgogne. Nous voyons ici que l'influence paronymique a joué dans les deux sens, et nous trouvons même une raison au choix du terme qui a imposé son timbre vocalique à l'autre. C'est ce que j'appelais tout à l'heure la limite de la victoire de *frêne* et une certaine revanche de *chasne*.

Peut-on expliquer de la même façon les *frasnes* du Poitou ? Ils s'étendent d'une façon compacte sur une étendue équivalant à quatre départements. Les cinq cartes (nos 3-7) choisies comme réactifs ne présentent pas de *a* dans cette région, sauf l'une d'elles, « fraise », pour deux points seulement, sur les trente-deux que regroupe cette région. Cette faible attestation peut paraître un argument très mince pour refaire ici l'explication des *frasnes* « para-bourguignons » de l'Allier et du Cher. Dans ce cas, la seule explication de ces *frasnes* poitevins repose sur le choix de *chasne* pour uniformiser la série, sans qu'il y ait de raison bien précise pour justifier ce choix. Cela n'infirmes pas l'explication d'ensemble, au contraire. L'essence même d'une influence analogique est la prépondérance prise par une forme sur sa voisine, sans qu'on puisse dire pourquoi cette prépondérance va dans un sens plutôt que dans l'autre. L'influence analogique doit paraître une explication d'autant plus valable que l'on voit la prépondérance jouer dans un sens ici, et dans l'autre, à tel autre endroit.

Cette histoire complexe des termes *frêne* et *chêne* ne dessert pas la notion de « loi phonétique ». Elle montre qu'au cours de la dizaine de siècles qu'ont

traversés les parlers romans, bien des incidents sont venus troubler le bel ordonnancement des évolutions phonétiques régulières. Mais en expliquant ces incidents, en montrant ce qu'ils peuvent avoir d'acceptable et de conforme à la logique, on sauvegarde le principe théorique de la loi phonétique rigoureuse, dont les produits réguliers se heurtent par la suite à tant d'autres formes qui peuvent les influencer. En faisant cela, on sauvegarde le principe théorique de la loi phonétique, beaucoup mieux qu'en donnant l'impression de tricher d'entrée de jeu, en distribuant les bases étymologiques pour que tout se passe bien par la suite. Il est tout à fait naturel d'accepter les influences paronymiques comme on accepte les analogies morphologiques. En géo-linguistique, un élément très important de trouble repose sur les possibilités d'extension ou de recul de tel produit d'une évolution phonétique régulière. C'est le fait, non plus de formes en contact comme tout à l'heure, pour *chêne* et *frêne*, mais de parlers en contact, en contact avec leurs voisins et avec le français officiel. Il en résulte un désordre très important, mais qui ne doit pas décourager, car la méthode qui consiste à faire défiler un certain nombre d'exemples pris comme réactifs permet d'avoir une idée à la fois approximative et juste, sinon exacte, de ce qu'est la loi phonétique profonde sur d'assez vastes ensembles.

Expliquer une exception, en montrer une image géographique cohérente, c'est en définitive rendre service à la notion de régularité stricte d'une loi.

Grenoble.

G. TUAILLON.